

# Les réformes fiscales du Président Macron

Loi de finances 2018 : réforme de l'ISF, flat tax sur les revenus du capital, réformes en matière immobilière : quels changements anticiper ?

Comment structurer au mieux son patrimoine compte tenu des réformes Macron ?



## Maryse Naudin,

Avocate associée,  
Tirard Naudin, Paris

## Patrice Lefèvre-Péaron,

Avocat aux Bureaux de  
Genève et de Paris,  
Associé,  
Jeantet, Genève

## Pierre Sappey,

Avocat,  
Ellis Avocats, Paris

## Rémy Dhonneur,

Partner,  
Kramer Levin Naftalis &

### RÉFORME DE L'ISF TRANSFORMÉ EN IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

- > La réforme de l'ISF transformé en Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) : quelles seront les nouvelles règles ?
- > Quels actifs sortiraient du champ du nouvel impôt ?
- > Comment seront traités les placements financiers immobiliers
- > Quel avenir pour les stratégies anti-ISF ?
- > Comment structurer au mieux son patrimoine compte tenu des réformes Macron ?

### RÉFORME DE L'IMPOSITION DES REVENUS DU CAPITAL : FLAT TAX DE 30%

- > Le prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30% sur les revenus du capital et les plus-values : comment fonctionnera ce prélèvement ?
- > Flat tax et assurance-vie
- > Quelles stratégies d'optimisation des revenus de placements mobiliers ?

### RÉFORMES EN MATIÈRE IMMOBILIÈRE

- > Le projet de réforme de la taxe d'habitation
- > Quelle imposition pour les revenus locatifs ?
- > Le traitement des plus-values immobilières sera-t-il allégé ?
- > Quelles adaptations possibles en matière de structures de détention des investissements immobiliers ?



## Les réformes fiscales du Président Macron

### 8.50 Introduction par le président de séance

**Maryse Naudin, avocate associée, Tirard Naudin, Paris**

### 9.00 Stratégie économique et stratégie fiscale : quels objectifs et quelle traduction fiscale ?

- Un défi ambitieux : « il faut demander plus à l'impôt et moins au contribuable » (Alphonse Allais)
- Les pistes de réflexion :
  - Réduction des dépenses publiques : des choix de sociétés à définir
  - Mise en œuvre d'une fiscalité écologique
  - Allègement de la charge fiscale pour les entreprises et pour les ménages
  - Soutien du pouvoir d'achat
  - Soutien de l'investissement
- Une ambition encore mal définie répartie sur la durée du quinquennat
- Les grandes lignes du projet de loi de finances pour 2017

**Maryse Naudin, avocate associée, Tirard Naudin, Paris**

## RÉFORME DE L'ISF TRANSFORMÉ EN IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

### 9.20 La réforme de l'ISF transformé en Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) : quelles seront les nouvelles règles ?

- Quels actifs sortiraient du champ du nouvel impôt : placements financiers, biens mobiliers (voitures...)
- Comment seront traités les placements financiers immobiliers comme les parts de SCI (Sociétés Civiles Immobilières), de SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier) ou les OPCI (Organismes de Placement Collectif en Immobilier)
- Les modalités d'évaluation des biens seront-elles modifiées ?
- Maintien système du plafonnement qui permet de réduire l'ISF exigible afin de ne pas verser plus de 75% de ses revenus en impôts et cotisations sociales
- Quel avenir pour la réduction ISF-PME ? Vers l'assouplissement du compte PME-Innovation ? La niche fiscale de réduction d'impôt sur le revenu accordée en cas d'investissement dans une PME sera-t-elle conservée ?
- Les dons ISF

**Patrice Lefèvre-Péaron, Avocat aux Bureaux de Genève et de Paris, Associé, Jeantet, Genève**

### 10.20 Pause-café

### 10.40 Quel avenir pour les stratégies anti-ISF ?

- Les stratégies en place sont-elles encore pertinentes ?
- Résident : le plafonnement des revenus permet-il encore de minimiser ou supprimer l'ISF ?
- Quel sort pour la clause contre l'abus de plafonnement par capitalisation de revenus dans une holding ?
- Non-résident : faut-il recourir au levier financier ?
- Nouveau résident : est-il nécessaire de modifier la détention du patrimoine français des impatriés ?
- Le refinancement des biens immobiliers, nouvelle stratégie à privilégier pour tous les redevables de l'ISF ? Les schémas de refinancement à éviter - ceux à privilégier.
- Refinancement et transmission : opportunités fiscales d'une planification patrimoniale réussie

**Pierre Sappey, avocat, Ellis Avocats, Paris**



#### 11.40 Comment structurer au mieux son patrimoine compte tenu des réformes Macron ?

- Quels critères de choix entre détention directe et détention indirecte des actifs selon leur nature ?
- Calcul de la charge fiscale globale en fonction du mode de détention ?
- Une fiscalité véritablement neutre en fonction du mode de détention ?

**Patrice Lefèvre-Péaron, Avocat aux Bureaux de Genève et de Paris, Associé, Jeantet, Genève**

12.20 Déjeuner

## LA RÉFORME DE L'IMPOSITION DES REVENUS DU CAPITAL : LA FLAT TAX DE 30%

#### 13.50 Le prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30% sur les revenus du capital et les plus-values : comment fonctionnera ce prélèvement ?

- Le PFU remplace les prélèvements sociaux et l'impôt sur le revenu actuel sur les revenus du capital
- Quels revenus mobiliers sont concernés : intérêts, dividendes, plus-values
- Pour les revenus des produits d'épargne, le contribuable pourra choisir la flat tax ou le barème de l'impôt sur le revenu : comment seront appliqués les crédits et réductions d'impôt dans le double système de taxation ?
- Flat tax et assurance-vie :
  - Les gains générés par les contrats d'assurance-vie bénéficieront de la flat tax
  - Quid des revenus des versements effectués avant la mise en œuvre de la réforme
  - Quid des versements effectués après la mise en œuvre de la flat tax
  - Quid des contrats ouverts avant la réforme sont-ils concernés ?
- Comparaison de la fiscalité de l'épargne entre les placements sans risque et les placements risqués : quelle évolution en 2018 ?

**Rémy Dhonneur, Partner, Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP, Paris**

#### 14.50 Quelles nouvelles stratégies en matière d'optimisation des revenus de placements mobiliers ?

**Rémy Dhonneur, Partner, Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP, Paris**

15.20 Pause-café

## LES RÉFORMES EN MATIÈRE IMMOBILIÈRE

#### 15.40 Les réformes en matière immobilière

- Le projet de réforme de la taxe d'habitation
- Quelle imposition pour les revenus locatifs ? Les revenus des locations commerciales bénéficieront-ils d'un traitement fiscal particulier ?
- Le traitement des plus-values immobilières sera-t-il allégé pour permettre une meilleure liquidité du marché ?

**Maryse Naudin, avocate associée, Tirard Naudin, Paris**

#### 16.20 Quelles adaptations possibles en matière de structures de détention des investissements immobiliers ?

- Comment profiter des nouvelles incitations en matière d'investissements productifs pour réduire sa charge fiscale au titre des investissements immobiliers ?
- Quelle structure optimale adopter juridiquement pour bénéficier du meilleur traitement fiscal en fonction des assouplissements annoncés ?

**Maryse Naudin, avocate associée, Tirard Naudin, Paris**

17.00 Fin de la conférence



**Les réformes fiscales  
du Président Macron**

**Informations pratiques**

**Renseignements et inscriptions**

par tél: +41 (0)22 849 01 11  
 par fax: +41 (0)22 849 01 10  
 par e-mail: info@academyfinance.ch  
 par courrier: Academy & Finance SA,  
 16, rue Maunoir CP 6069, CH-1211 Genève 6  
 www.academyfinance.ch

**Lieu de la conférence**

Hôtel Le Royal  
 12 bd Royal, Luxembourg

**Prix**

890 euros  
 Inscriptions supplémentaires de la même  
 société : - 50%

**Inscription et paiement**

Règlement par carte de crédit. Le montant facturé sera débité dès réception des informations relatives à la carte. S'il vous est impossible de payer par carte de crédit nous accepterons un paiement par virement bancaire. Veuillez dès lors le mentionner sur le bulletin d'inscription ou envoyez-nous un email à l'adresse info@academyfinance.ch. Dans tous les cas, une facture vous sera transmise par email.

**Annulation**

Les annulations reçues avant le 12 septembre 2017 seront remboursées à hauteur de 80%. Les annulations reçues entre le 12 septembre et le 26 septembre seront remboursées à hauteur de 50% du prix de l'inscription. Les annulations reçues après le 26 septembre ne seront pas remboursées. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera dû. Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

**Bulletin d'inscription**

**OUI, je m'inscris à la conférence "Les réformes fiscales du président Macron" à Luxembourg le jeudi 12 octobre 2017**

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

**1<sup>ER</sup> INSCRIT**

Prénom et nom.....  
 Fonction.....  
 E-mail.....

**2<sup>ÈME</sup> INSCRIT (-50%)**

Prénom et nom.....  
 Fonction.....  
 E-mail.....

Société.....  
 Adresse.....  
 Code postal.....Ville.....  
 Tél ..... Fax.....

Mastercard  VISA  AMEX   
 N° de carte: \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_ Date d'expiration: \_\_\_\_/\_\_\_\_  
 Nom du détenteur de la carte .....  
 Adresse du détenteur de la carte AMEX .....

Date ..... Signature.....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.